

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> <b>25/10/2010</b>	L'an deux mil dix le deux novembre à 18 heures 30
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> <b>02/11/2010</b>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27</i>	<b>Présents :</b> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUD Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, GROSJEAN Laurence, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MORASCHETTI Elisabeth, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel.  Formant la majorité des membres en exercice.
<b>OBJET :</b>  <b>Subvention ADU</b>	<b>Excusés :</b> JACQUOT Laurent a donné procuration à BELZ Christian, MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à MAKSOUD Mourad, CHATELAIN Pierre a donné procuration à RENOUX Alain, RADREAU Sophie a donné procuration à KNEPERT Pierre, PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel,  <b>Madame Jocelyne MERAUX est nommée secrétaire de séance</b>

Le programme de travail et le budget prévisionnel de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard, votés par le Conseil d'Administration le 26 février 2010, concourent à la définition de programmes d'aménagement à l'échelle intercommunale, lesquels permettent également d'approfondir la faisabilité des projets d'aménagement et de développement urbain, économiques et sociaux du territoire communal.

En 2003, la commune a signé une convention cadre avec l'ADU, tacitement reconductible d'année en année. Cette convention définit et précise le cadre et les modalités selon lesquels le montant de la subvention annuelle de la commune de Bavans, membre de l'association est déterminé au regard du programme annuel de l'agence.

Le montant de la subvention sollicitée par l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard, sur les bases du programme de travail pour l'année 2010 est de 8 000 euros.

Après avis des commissions compétentes, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les présentes dispositions,
- Autorise le Maire à verser une subvention de 8 000 euros à l'ADU.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2010.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 02/11/10  
Publiée le 02/11/10  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire  


